

banque d'Angleterre, le 25 octobre, par le premier Lord de la Trésorerie et le Chancelier de l'Echiquier.

Cette lettre était, sans doute, un exercice extraordinaire de pouvoir de la part du gouvernement; mais la Chambre a décidé que, dans les circonstances particulières de l'époque, le gouvernement avait avec raison adopté cette démarche.

On verra par le témoignage de M. Cotton, gouverneur de la banque en 1844, que la possibilité de circonstances dans lesquelles des mesures extraordinaires pourraient devenir nécessaires par suite d'une crise monétaire, avait été prévue par le gouvernement à l'époque de la passation de l'acte de 1844.

La preuve, quant aux effets de l'acte de 1844 est contradictoire. Ses avantages, sous le rapport de l'émission des autres banques, ont été admis par plusieurs, et quoique quelques uns aient suggéré des modifications dans ses dispositions, bien peu ont contesté les principes généraux sur lesquels cet acte est basé.

Votre comité a considéré s'il était utile que des pouvoirs fussent confiés par la loi au gouvernement, pour le mettre en état de se trouver prêt dans le cas du retour de semblables circonstances qui peuvent demander une intervention extraordinaire: votre comité en est venu à la conclusion que considérant l'impossibilité de prévoir le caractère précis de ces circonstances, et qu'elle serait les mesures les mieux calculées pour y remédier, il vaut mieux laisser à la responsabilité de ceux qui dirigent le gouvernement, d'adopter telles mesures qui leur paraîtront les plus convenables à la situation.

Votre comité, après un examen attentif de tout le témoignage, est donc d'opinion qu'il n'est pas nécessaire de faire de changement dans l'acte de banque de 1844.
8 juin 1848.

(Traduit de l'European Times.)

Actes officiels.

Une proclamation en date du 20 juillet érige le village de St. Jean, dans la baronnie de Longueuil, comté de Chambly, en municipalité séparée.

Une autre proclamation érige civilement la paroisse de St. Paulin, comté de St. Maurice, district des Trois-Rivières.

Le parlement provincial est prorogé au 2 septembre.

Juges de Paix pour le district de Québec:

Michel Hamel jr. Ste. Foye,	} Ecrs.
Honoré Roy Isle-Verte	
Edouard Hospice Marceau de St. Henry de Lauzon,	
André Octave Gagnon, Saguenay	
Jean Harvey, do.	
Ambroise Gagnon, do.	

Messieurs Pierre Paradis, Antoine Rouleau, Jean Bie. Carrier, Janvier G. Godfroy, Miville Dechêne, Richard Ruel, Edouard Hospice Marceau et François Beaudoin, commissaires des petites causes pour St. Henry de Lauzon. [Ancienne commission révoquée.]

VENTES PAR ENCAN.

Peinture assortie, pierre à fuilz, couellerie, plomb à tirer etc (endommagés) aux magasins de Gillespie & Cie, le 27, à 2 heures, par A. J. Maxham.

Souffre, Boîtes à couleurs pour peintres (endommagés) aux magasins de Gillespie & Cie, le 27, à 2 heures par A. J. Maxham.
Indigo, Brandy, Thé, (compte des assureurs) aux magasins de Gillespie & Cie, le 27, à 10 heures, par A. J. Maxham.

MARIAGE.

A St Roch, mardi le 18 du courant par le Rév. M. Z. Charest. M. Joseph Laberge, à Delle Judith Bélanger tous deux du même lieu.

DÉCÈS.

A l'ancienne Lorette, dimanche au soir, après une maladie de quelques mois, Dame veuve MARIÉ DROLET, épouse de feu Jean Martel, âgée de 77 ans. Elle a été inhumée ce matin dans l'église du lieu, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis qui déploieront longtemps la perte de cette inestimable et vertueuse Dame.

Vendredi dernier, au faubourg St. Jean, après 3 jours de maladie, M. Thomas-Edouard Binet, menuisier, âgé de 36 ans et 9 mois. Sa perte sera vivement sentie par une mère dont il était le principal soutien.

A l'Hotel Dieu Jeudi dernier Sieur Edouard Touchette âgé de 38 ans.

A LOUER.

 TOUT le haut de la maison, No. 22, Rue Lamontagne, contenant 12 appartements, bien adaptés pour une maison de pension, avec arpent et partie dans l'étable et la cour, maintenant occupés par le soussigné.

A LOUER AUSSI, D'EXCELLENTE CAVE, propres au commerce avec une entrée facile par la cour.—S'adresser sur les lieux à

W. COWAN.

Québec, 26 juillet 1848.



SOCIÉTÉ

SAINTE-JEAN-BAPTISTE

De Québec.

ELECTION GÉNÉRALE.

EN conformité aux statuts de la Société il se tiendra une Assemblée Générale de tous les membres; lundi, le quatrième jour de Septembre prochain, à la Salle des Séances de l'Ancien Hôtel du Parlement à sept heures du soir, pour y procéder à l'élection des Officiers Généraux de la Société et à la confirmation de l'élection des officiers Sectionnaires.

Les Secrétaires de Section sont priés de communiquer au Soussigné le rapport annuel des procès de leurs sections respectives, avec la liste des membres et un état des finances, d'ici au vingt d'août prochain, afin que le tout soit soumis au Comité Général de Régie, et communiqué en forme de rapport annuel de la Société à l'Assemblée Générale du 4 Septembre.

Les membres sont requis d'apporter leurs cartes d'admission à l'entrée de la salle pour avoir le droit de voter.

Par ordre.

U. J. TESSIER,
Secrétaire-Archiviste.

Québec, 24 juillet 1848.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ

Rue la FABRIQUE, 4 Rue la FABRIQUE, Haute-Ville. Haute-Ville.

LE PALE des Indes Orientales, en bouteilles de pinte et chopine.
PORTER de Londres de Hibbert, du do.
CIDRE de première qualité. do do.

W. LeChevauant.

Québec, 24 juillet 1848.

Fabrique de Notre-Dame de Québec.

CETTE FABRIQUE ayant besoin d'une somme d'environ trois mille louis courant pour la bâtisse de l'église du Faubourg St. Jean, les personnes disposées à prêter cette somme, ou une partie, sont priées d'en informer le soussigné, Procureur de la dite Fabrique.

CHS. M. DEFOY,

Notaire,
Haute-Ville, Rue St. Joseph.

Québec, 19 juillet 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 10s., les repas compris.

Québec, 17 juillet, 1848.

II. E. SCOTT.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le DR. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hotel St. George.
Québec, 1^{er} mai 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Jean & Eleonore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Parfums Français de Chieudon, pour toilette.
Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, 5 Haute-Ville de Québec.
Québec, 12 juin, 1848. } Rue St. Joseph, No. 11.

Avis important.—Toute personne de la campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour 75c.